

Évaluation des programmes d'équité en matière d'emploi (PEME) 2011-2012 à 2015-2016

Le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi, le Programme de contrats fédéraux et le programme Possibilités en milieu de travail appuient la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* en améliorant l'équité en milieu de travail pour les groupes désignés dans les milieux de travail du secteur privé¹. Les groupes désignés sont les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.



PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les programmes ont fait la promotion d'une représentation équitable et du respect des obligations en vertu de la Loi :

- Lors de l'exercice 2015-2016, la représentation de chaque groupe désigné avait augmenté; cependant, seuls les membres des minorités visibles ont atteint les niveaux de disponibilité sur le marché du travail.
- Les femmes ont touché des salaires plus faibles que les hommes dans l'ensemble des groupes désignés. Par exemple, il y a eu un écart considérable (d'environ 15 %) dans les gains entre les hommes et les femmes de l'échelle de traitement supérieure (60 000 \$ et plus) en 2015.
- L'écart salarial a été plus prononcé chez les femmes autochtones cette année-là. Par exemple, il y a eu 9,1 % moins de femmes autochtones qui ont gagné 60 000 \$ comparativement à toutes les femmes se situant dans cette échelle de traitement, et 24,4 % moins que tous les hommes.
- Les gains étaient beaucoup plus faibles chez les femmes handicapées en 2015. Plus particulièrement, il y a eu 3,6 % moins de femmes handicapées qui ont gagné 60 000 \$ comparativement à toutes les femmes se situant dans cette échelle de traitement, et 18,9 % moins que tous les hommes.
- La grande majorité des employeurs ont compris leurs obligations relatives à l'équité en matière d'emploi en vertu de la Loi, selon les résultats du sondage. De plus, les données administratives indiquaient que 100 % des rapports d'employeurs avaient été présentés à temps.



OBSERVATIONS POUR L'AMÉLIORATION DES PROGRAMMES

1. examiner à nouveau les définitions des groupes désignés;
2. tenir compte du besoin d'une plus grande capacité et de plus de ressources;
3. améliorer la mesure du rendement et l'accès à l'information pour la prochaine période d'évaluation.

L'évaluation des programmes d'équité en matière d'emploi complète est affichée sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada.

¹ Les secteurs comprennent le secteur privé sous réglementation fédérale et les entrepreneurs sous réglementation provinciale avec le gouvernement fédéral.

